

Index AI : PRE01/451/2011
12 September 2011

Ouganda. Remise en liberté d'un militant kényan inculpé dans le cadre d'un attentat à la bombe

La remise en liberté d'un militant kényan détenu depuis un an dans le cadre de l'enquête sur un attentat à la bombe perpétré en Ouganda aurait dû intervenir il y a longtemps, a déclaré Amnesty International le 12 septembre.

Les charges retenues contre Al Amin Kimathi, responsable d'une ONG, et quatre autres prévenus, ont été abandonnées à l'ouverture de leur procès, le 12 septembre.

Al Amin Kimathi a été arrêté il y a un an en Ouganda, où il s'était rendu pour assister au procès de six Kenyans inculpés de terrorisme dans le cadre des attentats commis en juillet 2010 à Kampala, qui avaient fait 76 victimes parmi des personnes assistant à la retransmission de la finale de la Coupe du monde de football.

« Nous sommes soulagés d'apprendre qu'Al Amin Kimathi a été remis en liberté, a déclaré Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

« Cette libération aurait toutefois dû intervenir il y a longtemps. Al Amin Kimathi a été détenu pendant près d'un an sans que les autorités ne produisent le moindre élément de preuve spécifique contre lui, ce qui donne fortement à penser que les charges de terrorisme n'étaient qu'un prétexte pour l'incarcérer en raison de son travail de défense des droits humains. »

Al Amin Kimathi a été arrêté en compagnie de l'avocat kényan Mbugua Mureithi le 15 septembre 2010. Les deux hommes s'étaient rendus en Ouganda afin d'observer la comparution en justice de six personnes soupçonnées de terrorisme.

Mbugua Mureithi a été remis en liberté trois jours plus tard et renvoyé au Kenya. Al Amin Kimathi, responsable du Forum musulman des droits humains, a été détenu au secret pendant six jours avant d'être inculpé de terrorisme et de meurtre le 21 septembre.

Il a passé près d'un an en détention provisoire. Les autorités ougandaises ont constamment refusé de lui communiquer, ou de communiquer à ses avocats, le moindre élément de preuve contre lui.

Le procès des 14 personnes sur lesquelles pèsent toujours des charges concernant les attentats à la bombe va se poursuivre.

Durant l'année écoulée, les autorités ougandaises ont refoulé ou expulsé plusieurs militants des droits humains et avocats venus en Ouganda pour suivre le dossier d'Al Amin Kimathi.

Elles ont par ailleurs entravé le travail de surveillance du traitement en détention d'Al Amin Kimathi effectué par certaines organisations de défense des droits humains – parmi lesquelles Amnesty

International. À quatre reprises les responsables pénitentiaires ont refusé aux délégués d'Amnesty International l'autorisation de se rendre auprès du détenu.

Le Forum musulman des droits humains a contesté la légalité du transfert en Ouganda de plusieurs suspects kenyans dans cette affaire.

« Étant donné qu'aucun élément susceptible de justifier le placement et le maintien en détention d'Al Amin Kimathi n'a jamais été, et ne sera jamais, présenté, les autorités ougandaises doivent faire en sorte que celui-ci bénéficie sans délai d'une réparation effective, notamment sous forme d'indemnisation », a conclu Michelle Kagari.